



**NAMUR
CAPITALE**

Document à **COMPLETER** et **RENOYER**

à :

Département des Voies Publiques
Service administratif et juridique des Voies publiques
Esplanade de l'Hôtel de Ville 1
5000 NAMUR

E-mail : raccordement.egout@ville.namur.be

**DEMANDE D'AUTORISATION D'INTERVENTION SUR LE DOMAINE PUBLIC
COMMUNAL EN MATIERE D'EGOUTTAGE**

Je soussigné.e :

Nom Prénom

domicilié.e :

Rue n°

Code postal Localité

N° de registre national ou N° d'entreprise

N° de téléphone E-mail

Sollicite l'autorisation de construction désobstruction modification réparation traversée (1)

du raccordement des eaux usées et/ou pluviales au réseau public communal d'égouttage pour l'immeuble sis :

Rue n°(2)

Code postal Localité

Coordonnées de l'entreprise réalisant les travaux :

Nom :

Adresse :

Agréation n° :

Important :

- **Les travaux doivent être exécutés par un entrepreneur agréé en travaux de voirie, au minimum catégorie C, classe 1 et aux frais du demandeur.**
- **Une redevance s'élevant à 125,00 € sera due par le demandeur.**
- **Les travaux doivent être réalisés sous le contrôle de la Ville.**

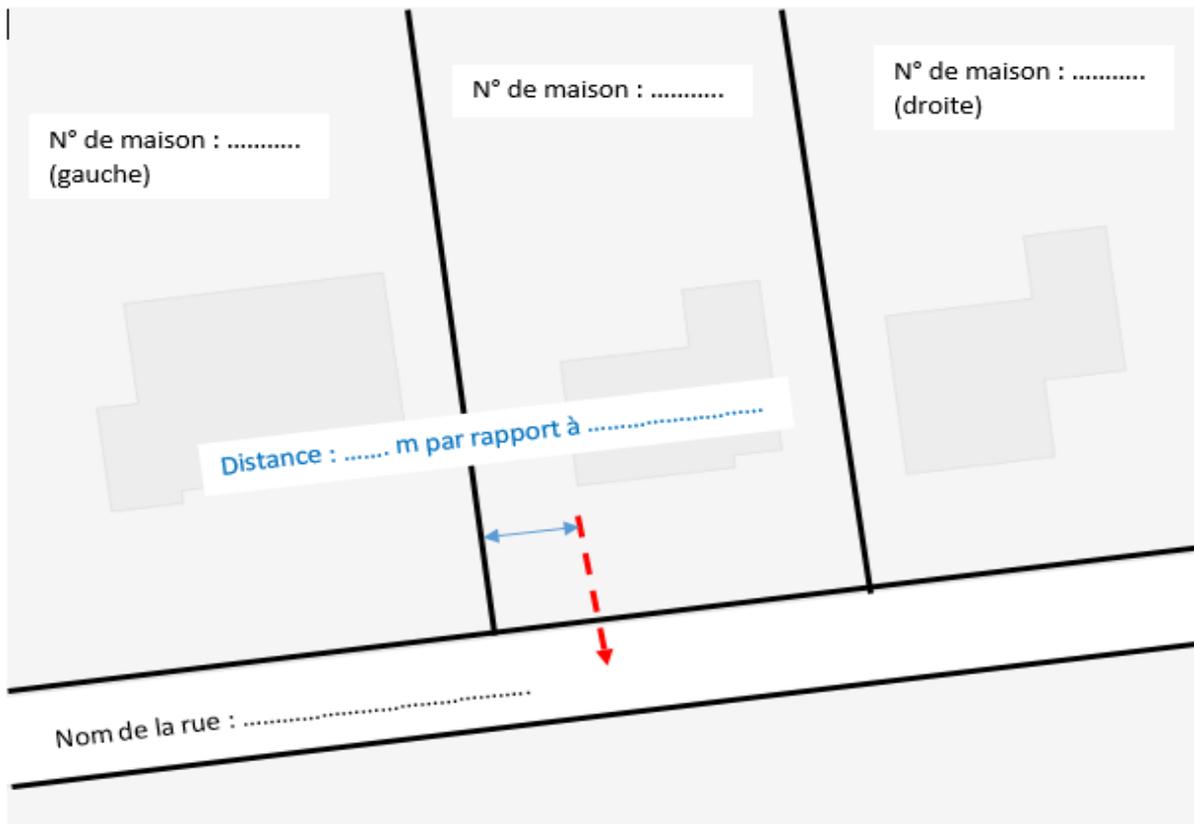
Documents annexés :

- 1) le règlement-redevance ;
- 2) le règlement général relatif aux modalités d'interventions sur un égout public communal ;
- 3) les prescriptions techniques.

(1) veuillez cocher

(2) Si le n° d'immeuble n'est pas encore attribué car Nouvelle Construction, alors indiquer le n° cadastral de la parcelle

Schéma représentant la position et le tracé du raccordement par rapport à la parcelle :



 Raccordement sollicité : à positionner par rapport à une façade OU un poteau électrique
OU une limite de propriété (la préciser : haie, clôture,...)

Autres remarques du demandeur :

.....
.....
.....
.....
.....

Je m'engage à respecter « le règlement redevance », « le règlement général relatif aux modalités d'interventions sur un égout public communal » ainsi que « les prescriptions techniques ».

L'éventuelle autorisation n'engage pas la Ville de Namur sur l'existence d'un égout et/ou sur la faisabilité de s'y raccorder. Les informations fournies par la Ville sont indicatives et **le demandeur s'engage à réaliser sur le terrain les investigations habituelles.**

Tout traitement de données à caractère personnel initié par la mise en œuvre du présent formulaire est réalisé dans le respect de la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, notamment, le Règlement (UE) du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Toute demande d'information et/ou d'accès aux données à caractère personnel traitées par la Ville de Namur est à adresser par courriel à l'adresse dpo@ville.namur.be.

DATE ET SIGNATURE